

PROCES VERBAL -CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WINTZENHEIM

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Wintzenheim, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Serge NICOLE, Président et Maire.

Présents :Serge NICOLE, Daniel LEROY, Geneviève SCHOFF, Dominique SCHAFFHAUSER ; Carine NAGL, Sébastien LIGIBELL Christine SCHILDER, Françoise BAUMANN, Jean-Yves CHASSERY, Christel LAFITTE-MAYER

Excusés :Marie-Jeanne BASSO, Guy FRANK

Absent ;; Denise MULLER, Corinne BUEB

Procuration : Mme Marie-Jeanne BASSO a donné procuration à Mme Carine NAGL
M. Guy FRANK a donné procuration à Mme Geneviève SCHOFF

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 15 février 2024
3. Budget 2024

Date de la convocation : 5 avril 2024

Présents : 10 et 2 procurations

POINT N°1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

M. Sébastien LIGIBELL, conseiller municipal, est élu à l'unanimité des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. présents et représentés, secrétaire de séance.

POINT N°2 – Approbation du procès-verbal du 15 février 2024

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de procéder à l'approbation du procès-verbal du 15 février 2024 .

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du C.C.A.S. vote :

-approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 15 février 2024 à l'unanimité des votes.

POINT N°3 : Budget

Ordre du jour :

1. Compte Administratif 2023 du CCAS
2. Compte de gestion 2023 du CCAS
3. Affectation des résultats du compte administratif 2023 au budget supplémentaire 2024 du CCAS
4. Budget supplémentaire 2024 du CCAS

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif intervenant dans le secteur social (CCAS). Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur. Le compte administratif du CCAS est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du CCAS.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire 2023, et, présente les résultats comptables de l'exercice.

Présentation de l'évolution des grands équilibres du compte administratif 2023 par rapport à 2022 :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2022	CA 2023	Recettes de Fonctionnement	CA 2022	CA 2023
Charges à caractère général (011)	31 417.98 €	25 930.60 €	Subventions (74)	44 500.00 €	29 471.00 €
Autres charges de gestion courante (65)	22 979.80 €	20 537.26 €	Autres produits de gestion courante (75)	1 008.00 €	1 350.00 €
			Produits exceptionnels (77)	0 €	1 550.00 €
Dépenses réelles de Fonctionnement	54 397.78 €	46 467.86 €	Recettes réelles de Fonctionnement	45 508.00 €	32 371.00 €
Dépenses d'Investissement	CA 2022	CA 2023	Recettes d'Investissement	CA 2022	CA 2023
NEANT	0 €	0 €	NEANT	0 €	0 €

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du CCAS (charges à caractère général, de gestion courante) ;
- Toutes les recettes que le CCAS peut percevoir, les produits des services, les subventions, les autres produits de gestion courante.

Evolution des principales dépenses

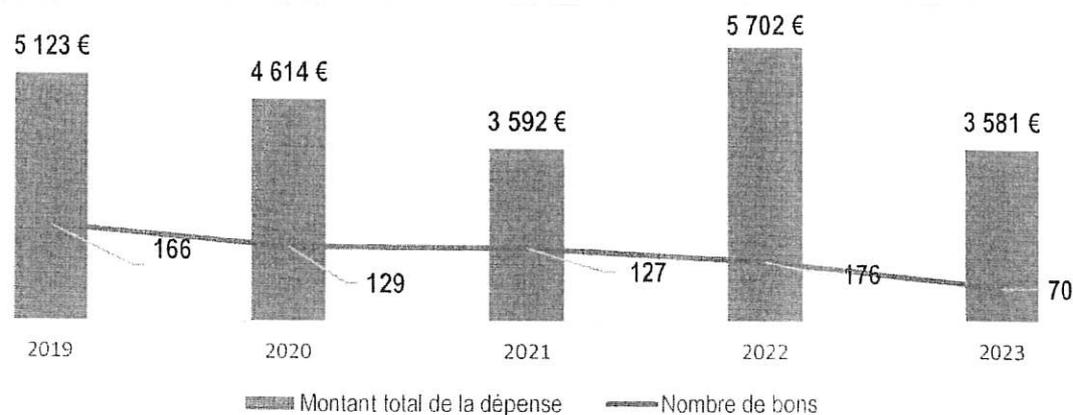
Charges à **caractères général** s'élèvent à 25 930.60 € en diminution de 5 487.38 € par rapport à 2022 :

- L'organisation de la fête des aînés 2023 a représenté un coût de 12 200 € contre 18 425 € en 2022 ;
- Noël 2023 attribution de 4 150 € de cartes cadeaux pour les enfants des bénéficiaires de l'aide sociale du CCAS, et pour les réfugiés ukrainiens ;
- Modification imputation comptable – les dépenses de la TRACE sont enregistrées à l'article budgétaire 6247 d'où une augmentation de cet article de 1 300 €,
- Organisation d'un spectacle pour les enfants des écoles maternelles +3 500 €,
- Pas de dépenses directes pour les réfugiés ukrainiens en 2023 contre 4 000 € en 2022 ;
- Les autres articles budgétaires de ce chapitre restent stables.

Les **autres charges de gestion courantes** baissent de 2 442 € s'élevant à 20 537.26 €

- - 2 121 € pour le poste de secours d'urgence, en 2023, une baisse importante. Les assistantes sociales ont indiqué avoir de nouveaux dispositifs simplifiés mis en place par la CeA, leur permettant de moins solliciter le CCAS de la Ville de Wintzenheim.

Le graphique ci-après compare le nombre et le montant total de la dépense des bons émis entre 2019 et 2023 :



- Cette année, le CCAS a participé aux frais d'obsèques de deux personnes décédées pour un montant total de 2 575 € ;
- Les subventions versées aux partenaires restent stables à 13 700 €.

Evolution des recettes

Les recettes réelles 2023 s'élèvent à 32 371 € en diminution de 13 137 € par rapport à 2022, cette baisse provient, du fait, que la CCAS a encaissé cette année une subvention du budget principal de 20 973 € contre 40 000 € en 2022.

Les **subventions** encaissées sont de 29 471 €, 20 973 € du budget principal, 4 500 € de compensation de Colmar Agglomération pour le versement de la subvention à la Manne, et 3 998 € en remboursement de Colmar Agglomération des dépenses engagées pour accueillir les réfugiés ukrainiens.

Les **produits de gestion courante** représentent 1 350 €, il s'agit principalement du paiement de la participation à la carte de transport TRACE, et, la participation aux frais de transport à la fête des aînés pour les conjoints.

Les **produits exceptionnels** de 1 550 € sont des dons de la communauté Evangélique des Gens du Voyage.

Concernant la **section d'investissement**, aucune dépense ni aucune recette en 2023.

Il ressort des comptes :

Dépenses de fonctionnement :	46 467.86 €
Recettes de fonctionnement :	94 854.13 € dont excédent reporté : 62 483.13 €
soit 48 386.27 € d'excédent total de la section de fonctionnement.	

Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	1 228.97 € dont excédent reporté : 1 228.97 €
soit 1 228.97 € d'excédent total de la section d'investissement.	

L'excédent de clôture cumulé s'établit à 49 615.24 € avec reprise de l'excédent antérieur, en diminution de 14 096.86 € par rapport à 2022.

M. Le Maire est invité à quitter la salle durant les délibérations et le vote
Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes
APPROUVE le compte administratif 2023,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1 : Etats CA 2023

2. COMPTE DE GESTIONS 2023 DU CCAS

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le Trésorier qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice 2023.

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil d'administration.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 du CCAS,

Après s'être assuré que le Trésorier du Service de gestion comptable de Colmar a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 du CCAS, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, par voix 12 pour 0 contre 0 abstention

DECLARE que le Compte de Gestion du CCAS dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier du Service de gestion comptable de Colmar visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : Etats CDG 2023

3. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 DU CCAS

Affectation des résultats sur la base de la proposition ci-après :

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	1 228.97	86 954.13	88 183.10
	Titres de recettes émis*	B	0.00	32 371.00	32 371.00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	1 228.97	86 954.13	88 183.10
	Mandats émis*	F	0.00	46 467.86	46 467.86
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit			14 096.86	14 096.86
RESULTAT 31/12/2022 REPORTE	Excédent		1 228.97	62 483.13	63 712.10
	Déficit				
EXCEDENT DE FINANCEMENT	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR) Excédent Déficit		1 228.97	48 386.27	49 615.24

- Report en section d'investissement recettes à l'article 001 la somme de 1 228.97 €
- Report en section de fonctionnement recettes à l'article 002 la somme 48 386.27 €
-

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE l'affectation des résultats du compte administratif 2023 au budget supplémentaire 2024 telle que proposée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 DU CCAS

Le budget supplémentaire a pour fonction :

- de reprendre le résultat de l'exercice antérieur,
- de reporter les restes à réaliser,
- d'ajuster les inscriptions du Budget Primitif,
- d'inscrire de nouvelles opérations.

Synthèse du Budget Supplémentaire 2024 du CCAS

Le Budget Supplémentaire 2024 est un Budget correctif, intervenant consécutivement à l'adoption du Budget Primitif 2024, qu'il modifie en recettes comme en dépenses. Il bénéficie financièrement de la reprise des résultats du Compte Administratif 2023.

De façon générale, comme l'année précédente, le budget supplémentaire 2024 s'inscrit dans la volonté de proposer une animation de qualité à destination des personnes âgées domiciliées sur la commune de Wintzenheim, tout en assurant une mission de solidarité à destination des administrés qui se trouveraient dans une situation difficile.

Ces missions constituent les axes principaux mis en œuvre par le CCAS, dont la traduction du budgétaire supplémentaire se définit comme suit :

1. Section de Fonctionnement

1.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 48 386.27 € est inscrite en section de fonctionnement recettes (ligne 002).

1.2 Recettes réelles de fonctionnement

Aucun réajustement ou recette nouvelle à prévoir au Budget Supplémentaire 2023.

1.3 Dépenses de fonctionnement

Le Budget Supplémentaire présente une inscription globale de 48 386.27 € dans les dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses nouvelles se décomposent de la manière suivante :

Les **charges à caractère général (chapitre 011)** pour 19 386.27 € correspondent :

- autres locations mobilières +1 500 € (location vaisselle fête des aînés), documentation 500 €,

- fêtes et cérémonies +2 386.27 € à prévoir pour la fête des aînés,
- 5 000 € pour la participation aux transports SENIORS,
- une augmentation de 10 000 € à l'article budgétaire « 6238 Divers autres services extérieurs », dépenses prévisibles pour l'organisation de la fête des aînés.

Les **charges de personnel (chapitre 012)** sont évaluées à 5 000 €, il s'agit des intervenants (régisseurs, artistes...) du spectacle qui sont payés en utilisant le service du Guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO), cela afin de conserver un statut de salarié.

Les **autres charges de gestion courante (chapitre 65)** s'élèvent à 24 000 €, cela correspond à l'ajustement des postes :

- Secours d'urgence +2 000 €,
- Divers +2 000 €,
- Les subventions à 20 000 €, avec des réserves en cas de versement de subventions exceptionnelles selon l'une ou l'autre demande à étudier courante 2024, le budget supplémentaire prévoit la répartition suivante :

SUBVENTIONS 2023	
Association	Montant
DELTA REVIE HT RHIN	150 €
AFAPEI	150 €
FAMILLES MONOPARENTALES	300 €
ARAHM	150 €
APALIB AIDE AUX PERSONNES AGEES	2 300 €
BANQUE ALIMENTAIRE	700 €
LA MANNE	9 000 €
PARALYSES DE France	200 €
ASSOCIATION DE SOINS ET AIDE A DOMICILE CENTRE ALSACE	200 €
Subventions exceptionnelles en 2024	
APPONA 68	1 000 €
ITEP	1 000 €
TOTAL	15 150 €

DITEP de La Forge : DITEP de La Forge a développé un projet baptisé « De la chaise à la scène ». L'objectif est de permettre aux élèves un accès à la culture, une ouverture sur le monde extérieur et un travail sur la gestion des émotions. Ce projet comprend de multiples facettes des arts du spectacles où les enfants pourront côtoyer et travailler avec notamment des professionnels du chant, du théâtre et du cirque. Il est également prévu qu'ils assistent à des spectacles (Ballet, théâtre, cirque, cinéma). Le budget de ce projet qui inclut la rémunération des professionnels, les entrées aux spectacles, les frais de déplacement (bus) et tous les frais annexes (petit matériel, SACEM, ...) avoisine les 11 000 €. L'équipe enseignante du DITEP La Forge a sollicité la Ville de Wintzenheim pour obtenir un soutien à la réalisation de ce projet. Aucun enfant domicilié sur Wintzenheim ne fait parti du DITEP de la Forge, néanmoins la structure demeure sur la commune. Il est proposé au conseil d'administration du C.C.A.S. d'allouer une subvention de 1 000 € à ce titre à l'ITEP.

L'APPONA 68 :

L'Appona 68 a été sollicité par les gens du voyage pour l'achat d'une nouvelle caravane à une famille pour la somme de 3000 € (cf annexe ci-joint). Ils nous ont contactés afin d'obtenir une subvention plus importante cette année que les précédentes années, à savoir 150€. Il est proposé au conseil d'administration du C.C.A.S. d'allouer une subvention de 1000€ à ce titre à l'Appona 68.

.4 Equilibre de la section de fonctionnement

Recettes – avec résultat de fonctionnement reporté 2023	48 386.27 €
Dépenses nouvelles	48 386.27 €

2. Section d'Investissement

2.1 Reprise du résultat

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 1 228.97 € est inscrite en résultat d'investissement reporté (ligne 001).

2.2 Recettes réelles d'Investissement

Aucun réajustement ou recette nouvelle à prévoir au Budget Supplémentaire 2024.

2.3 Dépenses réelles d'Investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Supplémentaire est de 1 228.97 €.

- 1 228.97 € pour l'acquisition de biens durables.

2.4 Equilibre de la section d'investissement

Recettes – affectation du résultat 2023 (ligne 001)	1 228.97 €
Dépenses nouvelles	1 228.97 €

En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du Budget Supplémentaire 2024 :

Dépenses de fonctionnement :	48 386.27 €
Recettes de fonctionnement :	48 386.27 € (dont 48 386.27 € de résultat reporté)
Dépenses d'investissement :	1 228.97 €
Recettes d'investissement :	1 228.97 € (dont 1 228.97 € de résultat reporté)

Le budget est voté en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement compte tenu des excédents 2023 reportés.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

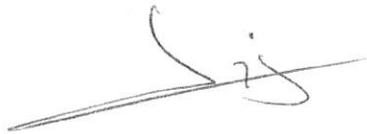
ADOpte par chapitre en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget supplémentaire 2024 du CCAS tel que proposé,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 3 : Etats BS 2024

La séance est levée à 19h.

Sébastien LABOUREUR
Conseiller municipal

LIBELL



Geneviève SCHOFF
Vice-Présidente du CCAS

